



# Procès-verbal du Conseil municipal de BALDERSHEIM

## Séance du 4 mars 2026

### BALDERSHEIM

(Haut-Rhin)

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de Baldersheim s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du 18 février 2026, sous la présidence de Monsieur Pierre LOGEL, Maire, à la Mairie, 23b rue Principale, 68390 BALDERSHEIM.

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de M. Pierre LOGEL, Maire, en présence de M. Philippe GRUN, Mme Paquita BRUDER, M. Patrick RIETZ, Mme Ginette KITTLER, M. Daniel SCHNEIDER, Mme Sylvie SIFFERLEN (Adjoint) et Mme Sybille GAERTNER, M. Alain MATHIEU, M. Gilbert BRUDER, Mme Corinne SCHREMBACHER, M. Thierry LANDWERLIN, M. Pascal GRANDCLAUDON, Mme Linda MURA, Mme Anne FUCHS, M. Stéphane WEISS.

Sont excusés : M. Philippe HECTOR, Mme Valérie FRAUENLOB, Mme Nadège GILLET.

Est absent : M. Hugues DUMONT.

**Membres en exercice : 20**

**Présents : 16**

**Absents excusés : 3**

**Absent : 1**

**Procurations : 3**

M. Philippe HECTOR à M. Thierry LANDWERLIN

Mme Valérie FRAUENLOB à M. Pierre LOGEL

Mme Nadège GILLET à Mme Sylvie SIFFERLEN

Un représentant de la presse locale assiste à la séance.

M. le Maire ouvre la séance et remercie les conseillers municipaux d'avoir répondu à son invitation.

M. le Maire constate que le quorum est atteint.

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

Point n° 15 : INTERCOMMUNALITE – Mulhouse Alsace Agglomération – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés à la fourniture de cette énergie

Point n° 16 : INTERCOMMUNALITE – Mulhouse Alsace Agglomération – Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et les services associés à la fourniture de cette énergie

Aucun conseiller ne s'oppose à cette modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

1	SECRETAIRE DE SEANCE	Désignation du secrétaire de séance
2	PROCES-VERBAL	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2026
3	DELEGATIONS	Information sur les délégations consenties au maire
4	PERSONNEL COMMUNAL	Création de deux emplois temporaires d'adjoint technique à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité
5	PERSONNEL COMMUNAL	Actualisation de l'état des effectifs
6	PERSONNEL COMMUNAL	Conditions d'attribution de la prime de fin d'année
7	PERSONNEL COMMUNAL	Action sociale en faveur du personnel communal
8	BUDGET	Approbation du Compte Financier Unique 2025
9	BUDGET	Affectation du résultat 2025
10	BUDGET	Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses
11	FISCALITE	Vote des taux d'imposition 2026
12	TRAVAUX ET ACQUISITIONS	Approbation du programme d'investissement
13	AFFAIRES FINANCIERES	Attribution de subventions
14	BUDGET	Examen et vote du budget primitif 2026
15	INTERCOMMUNALITE	Mulhouse Alsace Agglomération - Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et les services associés à la fourniture de cette énergie
16	INTERCOMMUNALITE	Mulhouse Alsace Agglomération - Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes avec coordonnateur pour l'achat de gaz naturel et les services associés à la fourniture de cette énergie
17	DIVERS-COMMUNICATION	

### **Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu du droit local, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier le secrétariat de la séance à Mme Audrey FRICKER, Directrice Générale des Services.

### **Point n° 2 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026**

Le procès-verbal a été transmis par voie électronique à l'ensemble des conseillers. Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée, préalablement à la séance, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 février 2026.

### **Point n° 3 : Information sur les délégations consenties au maire**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-23 ;  
Vu la délibération n°4 du Conseil municipal de la Commune de Baldersheim du 15 juin 2020 ;

M. le Maire rend compte des différents actes qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal :

Décisions relatives aux marchés publics < 214 000 € HT

Date	Entreprise	Objet du marché	Montant HT
27/02/2026	Toit mon toit	Fourniture et pose pâte d'étanchéité sur déchirure du toit maison des associations	3 240,00 €

Déclarations d'intention d'aliéner

Adresse du bien	Nature du bien	Nom du propriétaire	Date de renonciation
32 rue de Bretagne	maison individuelle	LOUREAU Donovan et GERBER Ilona	24/02/2026

**Point n° 4 : PERSONNEL COMMUNAL – Création de deux emplois temporaires d'adjoint technique à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité**

Rapporteur : Pierre LOGEL, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création de deux emplois temporaires d'adjoint technique relevant du grade des adjoints techniques à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35/35<sup>èmes</sup>) en raison de la période estivale où les agents du service technique prennent leurs congés annuels ;

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DECIDE**

**Article 1** : À compter du 29 juin 2026, deux emplois temporaires d'adjoint technique relevant du grade des adjoints techniques, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures 00 minutes (soit 35,00/35<sup>èmes</sup>), sont créés pour une durée de quatre semaines, soit jusqu'au 24 juillet 2026, à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

**Article 2** : A compter du 29 juin 2026, la rémunération pour les deux agents non titulaires est fixée au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.

**Article 3** : Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement de deux agents contractuels sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

## Point n° 5 : PERSONNEL COMMUNAL – Actualisation de l'état des effectifs

Rapporteur : M. Pierre LOGEL, Maire

M. le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des Collectivités Territoriales imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Le Conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents.

Dans ces conditions, et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents et non permanents de la collectivité à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents ci-dessous,

### ETAT DU PERSONNEL

Mise à jour le 03 mars 2026

#### EMPLOIS PERMANENTS

##### 1) Le tableau

#### Service administratif

Emplois permanents	Grades	Date de création de l'emploi	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois	Effectif pourvu
Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	Directeur Général des Services	11/06/2008	35h00/35h00	1	1
Attaché	Attaché principal	29/06/2022	35h00/35h00	1	1
	Attaché	14/12/2022	35h00/35h00	1	1
		22/02/2024	35h00/35h00	1	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	24/06/2021	35h00/35h00(poste occupé à temps partiel 80%)	1	1
		29/06/2022	27h20/35h00	1	1
Agent comptable	Adjoint administratif	13/12/2023	28h00/35h00	1	0
Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	12/12/2024	28h00/35h00	1	1

## Service technique

Emplois permanents	Grades	Date de création de l'emploi	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois	Effectif pourvu
Ingénieur	Ingénieur	20/06/2024	35h00/35h00	1	1
Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal	04/09/2023	35h00/35h00	1	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise (ATSEM)	14/12/2022	27h08/35h00	2	1
		13/12/2023	32h39/35h00	1	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	13/12/2023	35h00/35h00	1	1
		20/06/2024	35h00/35h00	1	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	28/08/2017	6h34/35h00	1	1
		17/09/2020	27h45/35h00	1	1
		27/03/2025	17h30/35h00	1	1
Adjoint technique	Adjoint technique	19/12/2005	14h43/35h00	1	0
		14/12/2016	8h00/35h00	1	1
Agent des espaces verts	Adjoint technique, adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	13/12/2023	35h00/35h00	1	1
		22/02/2024		1	0
		20/06/2024		1	1
		06/02/2024		1	1
Electricien	Adjoint technique, adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	21/03/2024	35h00/35h00	1	1

## Service animation

Emplois permanents	Grades	Date de création de l'emploi	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois	Effectif pourvu
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	24/06/2021	10h04/35h00	1	1
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	27/11/2018	5h58/35h00	1	0

## EMPLOIS NON PERMANENTS

### 1) Création de deux postes non permanents :

Le point n° 4 a été approuvé pour la création deux postes d'adjoint technique non permanents à temps complets (35,00/35èmes) pour la période estivale du 29 juin 2026 au 24 juillet 2026.

### 2) Le tableau

#### Service Social

Emplois permanents	Grades	Date de création de l'emploi	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois	Effectif pourvu
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M.)	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M.) (du 26 août 2025 au 25 août 2026)	01/06/2025	27h08/35h00	1	1

#### Service technique

Emplois permanents	Grades	Date de création de l'emploi	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois	Effectif pourvu
Adjoint technique	Adjoint technique (du 29 juin 2026 au 24 juillet 2026)	04/03/2025	35h00/35h00	2	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents susmentionné ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois de ces agents seront inscrits au budget primitif ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Point n° 6 : PERSONNEL COMMUNAL – Conditions d'attribution de la prime de fin d'année**

Rapporteur : Pierre LOGEL, Maire.

Il est proposé de reconduire le versement des primes de fin d'année :

- pour l'ensemble des agents non titulaires permanents, stagiaires et titulaires faisant partie de l'effectif communal au 30 novembre et au moins depuis cinq mois de l'année en cours,

- pour les agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite au cours de l'année ou ayant quitté la commune dans le cadre d'une mutation, démission ou mise en disponibilité, et ayant exercé au moins deux années au service de la commune.

Cette prime est égale au montant brut indiciaire du traitement de chaque agent du mois de novembre ou de son dernier mois de rémunération dans la commune.

Elle est versée le même mois ou, en cas de départ, avec le dernier salaire versé.

Elle est proratisée selon la durée effective de service dans l'année.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif au chapitre 012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la reconduction du versement de la prime de fin d'année selon les conditions énoncées ci-dessus.

### **Point n° 7 : PERSONNEL COMMUNAL – Action sociale en faveur du personnel communal**

Rapporteur : Pierre LOGEL, Maire.

Le 28 avril 1997, le Conseil municipal a donné son accord pour le maintien de l'affiliation de la Commune de BALDERSHEIM au sein du Groupement d'Action Sociale (G.A.S.).

En 2026, onze agents souhaitent adhérer au G.A.S.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Cotisation acquittée par l'agent : 35 €
- Subvention versée par la Commune : 11 x 90 € = 990 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au Groupement d'Action Sociale de 990 €.

### **Point n° 8 : BUDGET – Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Rapporteur : Pierre LOGEL, Maire.

Document commun à l'ordonnateur et au comptable, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Il indique notamment les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2025 et mentionne les restes à réaliser de la section d'investissement. L'information relative à l'exécution budgétaire est portée à la fois par l'ordonnateur, s'agissant de la vue d'ensemble par chapitres budgétaires et par le comptable public, s'agissant de la vue détaillée par article.

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil municipal examine le CFU qui se présente comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice	
<b>Réalisations de l'exercice (mandats et titres)</b>	section de fonctionnement	2 830 776,22 €	3 150 372,87 €	<b>319 596,65 €</b>	<b>465 456,48 €</b>
	section d'investissement	5 077 477,34 €	5 223 337,17 €	<b>145 859,83 €</b>	

	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Solde des réalisations de l'exercice	319 596,65 €	145 859,83 €	465 456,48 €
Résultats antérieurs reportés	406 732,58 €	229 467,31 €	636 199,89 €
<b>Total</b>	<b>726 329,23 €</b>	<b>375 327,14 €</b>	<b>1 101 656,37 €</b>
Restes à réaliser	-	237 835,68 €	237 835,68 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>726 329,23 €</b>	<b>613 162,82 €</b>	<b>1 339 492,05 €</b>

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, M. le Maire quitte la salle.

La Présidence est alors assurée par Mme Paquita BRUDER, Adjointe aux finances, qui soumet au votre le CFU de l'exercice 2025.

Mme GAERTNER demande le détail des restes à réaliser. Mme FRICKER répond qu'il y a 86 005,86 € en dépenses d'investissement (1 202,71 € pour de l'habillement pour les sapeurs-pompiers, 78 869,81 € pour l'achat d'un chariot télescopique et 5 933,34 € pour le relamping de la mairie et l'achat de 5 tables pour le Foyer Union) et 323 841,54 € en recettes d'investissement (acompte DSIL 2024 pour le pôle scolaire), soit les 237 835,68 € figurant sur le CFU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

➤ **ADOpte** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget général présenté ci-dessus

M. le Maire regagne la salle. Il remercie les conseillers pour la confiance qu'ils lui ont témoigné en approuvant le CFU.

## **Point n° 9 : BUDGET - Affectation du résultat 2025**

Rapporteur : Pierre LOGEL, Maire.

Il est rappelé que l'excédent de fonctionnement constaté doit servir en priorité à combler le déficit issu du résultat de la section de d'investissement rectifié des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Après couverture de ce déficit, le solde peut soit être reporté en section de fonctionnement de l'exercice suivant, soit être affecté en tout ou partie à la section d'investissement sans possibilité de retour en section de fonctionnement.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement : 319 596,65 €
- un excédent reporté de N-1 (002) : 406 732,58 €
- soit un résultat de fonctionnement cumulé de : 726 329,23 €
  
- un excédent de la section d'investissement de : 145 859,83 €
- un excédent reporté de N-1 (001) : 229 467,31 €
- soit un résultat d'investissement cumulé de N (001) : 375 327,14 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - virement à la section d'investissement (1068) : 400 000,00 €
  - solde reporté en section de fonctionnement (002) : 326 329,23 €
- **DECIDE** de reporter à la section d'investissement le résultat d'investissement, soit 375 327,14 €

#### **Point n° 10 : BUDGET – Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses**

Rapporteur : Pierre LOGEL, Maire.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le CGCT précise qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

La comptabilisation de cette provision repose sur une écriture en dépense au compte 681 : dotation aux amortissements, aux dépréciations et provisions.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 781 (reprise sur amortissements, dépréciations et provisions) si la créance est éteinte ou admise en non-valeur ou si la provision est devenue sans objet (recouvrement partiel ou en totalité) ou si le risque présenté est moindre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la création d'une provision pour créances douteuses
- **FIXE** le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 681 (dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions – charges de fonctionnement) à 200 €
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

#### **Point n° 11 : FISCALITE - Vote des taux d'imposition pour 2026**

Rapporteur : Pierre LOGEL, Maire.

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition avaient été augmentés en 2023 pour compenser une partie du surcoût des dépenses relatives à l'énergie.

Pour 2026, M. le Maire propose de ne procéder à aucune augmentation des taux communaux et donc de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2025.

M. GRANDCLAUDON demande de quand date la dernière augmentation. M. LOGEL répond de 2023 et ajoute qu'il pense qu'il serait malvenu d'augmenter vu les difficultés budgétaires des ménages. La commune devra faire avec les recettes actuelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

➤ **APPROUVE** les taux d'imposition suivants :

- ✓ taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,57 %
- ✓ taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,34 %
- ✓ taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 7,98 %

## **Point n° 12 : TRAVAUX ET ACQUISITIONS – Approbation du programme d'investissement**

Rapporteur : Pierre LOGEL, Maire.

Mme GAERTNER demande quel est le coût des différents travaux confiés au SCIN.

Mme BRUDER répond que pour le Pôle scolaire, les travaux sont estimés à 5 891 316,46 €.

Mme GAERTNER demande si les intérêts de l'emprunt sont inclus. Mme FRICKER répond que l'emprunt est remboursé par la commune et que les échéances sont incluses dans le budget (en fonctionnement et investissement). Les montants des travaux figurent dans la contribution au SCIN. Mme BRUDER ajoute que le montant des travaux peut varier s'il y a des avenants. Mme GAERTNER dit qu'il n'y a pas de suivi. Mme FRICKER répond que le suivi des factures est fait par le SCIN qui paie les travaux.

Mme BRUDER indique que le montant des travaux pour le renouvellement de la main courante du stade de football est de 100 000 €. M. LOGEL ajoute qu'il y aura une subvention de la ligue de football.

Mme BRUDER indique que l'installation des bornes automatiques au stade de football est estimée à 50 000 € et le renouvellement des installations d'éclairage public à 135 000 €. Mme GAERTNER demande si la subvention a été reçue. Mme FRICKER répond qu'un acompte de 25 000 € a été reçu, le solde sera versé à la fin des travaux.

Mme FRICKER indique que la gestion des points lumineux de l'éclairage public est estimée à 65 000 €.

Mme GAERTNER demande si la subvention a été versée. Mme FRICKER répond qu'un acompte de 25 000 € a été reçu, le solde sera versé à la fin des travaux.

M. GRANDCLAUDON demande où les cavurnes seront installés. Mme FRICKER répond qu'une rangée de 10 cavurnes est prévue derrière les deux rangées existantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix POUR et 1 ABSTENTION,

➤ **APPROUVE** le programme d'investissements suivant :

### **Travaux confiés au Syndicat de Communes de l'Île Napoléon**

- Pôle scolaire (travaux approuvés en 2023)
- Renouvellement main courante stade de football (travaux approuvés en 2024)
- Installation de bornes automatiques au stade de football (travaux approuvés en 2025)
- Renouvellement des installations d'éclairage public (passage en LED) (travaux approuvés en 2025)
- Gestion des points lumineux de l'éclairage public (travaux approuvés en 2025)

### **Investissements de la Commune**

#### **INVESTISSEMENTS « NON-INDIVIDUALISÉS »**

Achat de cylindres électroniques pour le Pôle scolaire (non réalisé en 2025) .....	10 000 €
Ajout de cavurnes au cimetière (non réalisé en 2025) .....	4 000 €
Achat de tenues pour les sapeurs-pompiers .....	5 000 €
Achat d'équipements pour les sapeurs-pompiers .....	3 500 €
Achat d'un photocopieur pour le pôle scolaire .....	2 200 €

Remplacement du lave-vaisselle du Foyer Union (non réalisé en 2025 – en cas de besoin).....	3 215 €
Remplacement du lave-vaisselle de la salle polyvalente (en cas de besoin) .....	5 842 €
Achat d'équipements pour la cuisine pédagogique du Pôle scolaire .....	1 000 €
Achat de livres pour la création d'un fonds propre du Point lecture .....	300 €
Achat de poids de lestage pour les chapiteaux .....	4 100 €

### **Point n° 13 : AFFAIRES FINANCIERES - Attribution de subventions**

Rapporteur : Philippe GRUN, Adjoint au Maire

Pour l'examen et le vote de ce point, M. LOGEL, Mme BRUDER, Mme KITTLER, M. MATHIEU et M. WEISS quittent la salle en raison de leurs engagements associatifs.  
La présidence est alors assurée par M. Philippe GRUN, Adjoint au Maire.

Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Commune devra signer un contrat d'engagement républicain.

En vue d'encourager et de soutenir le tissu associatif local, il est proposé aux conseillers d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Subventions aux associations locales</b>	<b>2026</b>
Association Culture et Loisirs (A.C.L.)	345 €
Arboriculteurs	210 €
Aviculteurs	250 €
Chorale Ste Cécile	335 €
Chorale « Que ma Joie Demeure »	390 €
Conseil de fabrique *	3 018 €
Société de Musique CONCORDIA	3 970 €
Donneurs de Sang	500 €
Ecole de Musique	15 000 €
Football-Club BALDERSHEIM (F.C.B.)	15 125 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)	230 €
Association des Parents d'Elèves de Baldersheim	790 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	435 €
Tennis-Club BALDERSHEIM	415 €
Tennis de Table	455 €
Union Nationale des Combattants (U.N.C.)	210 €
Amicale Pétanque	210 €
Judo-club	1 370 €
	<b>43 258 €</b>

\* La subvention au Conseil de Fabrique représente 50 % du loyer Totem, elle est modifiée selon la variation du loyer.

<b>Subventions liées aux Jeunes Licenciés*</b>	<b>Effectif</b>	<b>2026</b>
Football-Club BALDERSHEIM	139	1 390 €
Judo-club	64	640 €

Tennis	19	190 €
Tennis de table BALDERSHEIM	34	340 €
Ecole de Musique BALDERSHEIM	45	450 €
Société de Musique CONCORDIA	8	80 €
ACL – section karaté	10	100 €
Club de natation SAUSHEIM	28	280 €
*Forfait de 10 €/jeune licencié		<b>3 470 €</b>

<b>Associations : subventions exceptionnelles</b>	<b>2026</b>
Jeunes sapeurs-pompiers : renouvellement des tenues (coût estimé 1 100 €)	0 €
Pikassowaggis : demande d'aide pour l'achat de matériel	0 €
Concordia : achat d'un piccolo pour les concerts et défilés, instrument mutualisé (devis : 1 795 €)	0 €
Ecole de musique : achat de 6 trompettes et 6 trombones pour les animations à l'école élémentaire (devis : 1 263,59 €)	0 €
Tennis de table : achat de deux tables de ping-pong (devis : 2 400 €)	0 €
	<b>0 €</b>

<b>Subventions aux associations extérieures</b>	<b>2026</b>
Delta-Revie Haut-Rhin (9 abonnés en 2025)	100 €
Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles	0 €
Prévention Routière	0 €
Association d'aide aux personnes âgées APALIB	400 €
Association d'aide aux personnes âgées APAMAD	400 €
Banque alimentaire	400 €
	<b>1 300 €</b>

<b>Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</b>	<b>3 000 €</b>
--	----------------

<b>Subvention à l'Association Foncière</b>	<b>1 000 €</b>
--	----------------

Mme GAERTNER demande pourquoi la subvention demandée par les JSP n'est pas accordée. Mme SIFFERLEN répond qu'ils ont déjà des tenues. La préférence est donnée aux adultes qui vont au feu.

Mme GAERTNER trouve dommage que la commune ne participe pas à l'achat du piccolo pour la Concordia car ils font l'animation au carnaval. Mme SIFFERLEN répond que la Concordia n'est pas présente au carnaval.

Mme GAERTNER ajoute qu'elle comprend pourquoi la subvention exceptionnelle n'est pas donnée à l'école de musique car on peut estimer qu'elle a assez de matériel. Elle demande pourquoi le club de tennis de table demande des nouvelles tables. M. GRUN répond que beaucoup de tables sont abîmées.

Mme GAERTNER explique qu'elle aurait préféré ne pas faire la gestion des points lumineux et soutenir les associations. Mme FRICKER précise que la gestion des points lumineux est un projet déjà validé.

Mme SCHREMBACHER ajoute que les associations sont déjà soutenues avec les subventions accordées. M. GRANDCLAUDON précise qu'il y a déjà 43 000 € attribués. Accorder des subventions exceptionnelles n'est pas toujours possible.

M. GRANCLAUDON demande comment les 43 000 € de subvention ont été calculés. Mme FRICKER répond qu'il s'agit des montants attribués en 2025, sauf pour le Conseil de fabrique dont le montant correspond à la moitié du loyer encaissé pour l'antenne installée à l'église. La commune attend l'encaissement du loyer (montant revalorisé chaque année) avant de verser la subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **ATTRIBUE** les subventions de fonctionnement aux associations locales
- **ATTRIBUE** une subvention complémentaire de fonctionnement aux associations sportives et de loisirs en tenant compte du nombre de jeunes licenciés qui y sont inscrits sur la base d'un forfait de 10 € par jeune licencié
- **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle aux associations locales
- **ATTRIBUE** des subventions de fonctionnement aux associations extérieures
- **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Baldersheim une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 €
- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement à l'association foncière de Baldersheim d'un montant de 1 000 €.

M. LOGEL, Mme BRUDER, Mme KITTLER, M. MATHIEU et M. WEISS regagnent la salle.

M. LOGEL remercie les conseillers au nom des associations.

#### **Point n° 14 : BUDGET - Examen et vote du budget primitif 2026**

Rapporteur : Pierre LOGEL, Maire.

A la suite des conclusions de la réunion de la commission des finances du 11 février 2026, il est soumis au Conseil municipal la proposition de budget primitif pour l'année 2026 s'équilibrant :

- en section de fonctionnement à 3 060 000 €,
- en section d'investissement à 1 530 000 €.

Le budget total s'élève à 4 590 000 €.

		DEPENSES de la section de FONCTIONNEMENT	RECETTES de la section de FONCTIONNEMENT
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget primitif		3 060 000,00 €	2 733 946,00 €
Reports de l'exercice	restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
	résultat de fonctionnement reporté	-	326 054,00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 060 000,00 €</b>	<b>3 060 000,00 €</b>

		DEPENSES de la section d'INVESTISSEMENT	RECETTES de la section d'INVESTISSEMENT
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget primitif		1 443 994,14 €	830 831,32 €
Reports de l'exercice	restes à réaliser de l'exercice précédent	86 005,86 €	323 841,54 €
	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	375 327,14 €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 530 000,00 €</b>	<b>1 530 000,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>4 590 000,00 €</b>	<b>4 590 000,00 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Le vote s'effectue par chapitre, le détail par articles a été transmis aux membres du Conseil.

Chap.	Libellé	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	BP 2026	% variation	Variation
011	Charges à caractère général	773 521,00	588 773,91	713 674,00	-7,74%	-59 847,00
012	Charges de personnel et frais associés	1 013 670,00	966 125,97	1 039 460,00	2,54%	25 790,00
014	Atténuation de produits	260 200,00	254 785,00	256 434,00	-1,45%	-3 766,00
65	Autres charges de gestion courante	650 160,00	627 608,99	630 360,00	-3,05%	-19 800,00
66	Charges financières	100 000,00	32 133,35	90 000,00	-10,00%	-10 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	-	500,00	-50,00%	-500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	200,00	0,80	200,00	0,00%	0,00
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>						
67	Charges spécifiques	-	220 000,00	-	#DIV/0!	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	141 349,00	141 348,20	111 372,00	-21,21%	-29 977,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-		0,00
023	Virement à la section d'investissement	249 900,00	-	218 000,00	-12,77%	-31 900,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 190 000,00</b>	<b>2 830 776,22</b>	<b>3 060 000,00</b>	<b>-4,08%</b>	<b>-130 000,00</b>

#### Chapitre 011 - Charges à caractère général

Le budget 2026 fait état d'une diminution de 7,74 %. La diminution du budget, souhaitée par la municipalité, est limitée par des frais incompressibles : augmentation des cotisations d'assurance à la suite de la conclusion de nouveaux contrats, augmentation du coût des contrats de maintenances, coût des formations de sécurité obligatoires (CACES, habilitations électriques, sécurité incendie...)

#### Chapitre 012 - Charges de personnel et frais associés

Le budget 2026 fait état d'une augmentation prévisionnelle de 2,54 % due à l'augmentation de la cotisation CNRACL (+ 3% part patronale) et à la mise en place de l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires.

#### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

A la suite du transfert de la compétence « contribution financière SIS68 » à m2A, la contribution au SIS 68 (35 332,81 €) n'est plus versée par la commune mais par m2A (diminution au chapitre 73 en recettes – diminution des ACTP).

#### Chapitre 66 – Charges financières

Le remboursement des intérêts de l'emprunt pour la construction du pôle scolaire est prévu à ce chapitre.

#### Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Un virement de 218 000 € est prévu au budget 2026 pour équilibrer les sections.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Le vote s'effectue par chapitre, le détail par articles a été transmis aux membres du Conseil.

Chap.	Libellé	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	BP 2026	% variation	variation
70	Produits des services et ventes diverses	26 300,00	50 915,19	38 348,77	45,81%	12 048,77
73	Impôts et taxes	1 515 948,00	1 520 396,06	1 475 612,00	-2,66%	- 40 336,00
731	Impositions directes	924 800,00	964 388,23	940 000,00	1,64%	15 200,00
74	Dotations et participations	188 200,00	225 216,48	179 200,00	-4,78%	- 9 000,00
75	Autres produits de gestion cour.	118 000,00	137 280,87	92 000,00	-22,03%	- 26 000,00
013	Atténuation de charges	7 609,42	29 736,62	7 000,00	-8,01%	- 609,42
76	Produits financiers	-	8,29	-	#DIV/0!	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	#DIV/0!	-
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	900,00	925,63	-	-100,00%	- 900,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 510,00	221 505,50	1 510,00	0,00%	-
	<b>TOTAL</b>	<b>2 783 267,42</b>	<b>3 150 372,87</b>	<b>2 733 670,77</b>	<b>-1,78%</b>	<b>- 49 596,65</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	406 732,58	406 732,58	326 329,23	-19,77%	- 80 403,35
	<b>TOTAL</b>	<b>3 190 000,00</b>	<b>3 557 105,45</b>	<b>3 060 000,00</b>	<b>-4,08%</b>	<b>- 130 000,00</b>

**Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses**

Le budget fait état d'une augmentation de 12 048,77 €. Celle-ci fait suite à un changement d'imputation comptable pour la mise à disposition de personnel (chapitre 75 sur le budget 2025).

**Chapitre 73 – Impôts et taxes**

Le budget fait état d'une diminution de 40 336 €. A la suite du transfert de la compétence « contribution financière SIS68 » à m2A, le montant des ACTP est diminué de la participation communale 2025 au SIS (diminution au chapitre 65 en dépense).

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Le budget fait état d'une diminution de 26 000 €. En 2025, il y a eu un don de 20 000 € de l'ACL. Il y a également un changement d'imputation comptable pour la mise à disposition de personnel (chapitre 70).

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

**Investissements Non Individualisées (I.N.I.)**

Le vote se fait par chapitre.

Chap.	Libelle	BP 2025	Réalisé 2025	Restes à réal.	BP 2026
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>29 000,00</b>	<b>3 133,20</b>	<b>0,00</b>	<b>24 000,00</b>
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	4 000,00	0,00		4 000,00
2051	Concessions et droits similaires	25 000,00	3 133,20		20 000,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204181	Groupements et collectivités				0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>304 468,10</b>	<b>134 000,16</b>	<b>86 005,86</b>	<b>133 000,00</b>
2111	Terrains nus	22 000,00	0,00		
2115	Terrains bâtis				0,00
2116	Cimetière	10 000,00	0,00		5 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	5 000,00	3 698,20		
2131	Constructions bâtiments publics	37 304,44	30 492,64		
2132	Immeubles de rapport				
2135	Install.géné.agenc.aménag.	10 000,00	35 626,26		60 000,00
2152	Installations de voirie	5 000,00	2 220,00		
21538	Autres réseaux	0,00			
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000,00	6 151,27	1 202,71	9 000,00
2157	Matériel et outillage technique	5 000,00	2 593,80		
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	6 748,76		10 000,00
2182	Matériel de transport	73 000,00	0,00	78 869,81	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	45 163,66	39 236,66		14 000,00
2184	Mobilier	10 000,00	1 375,75	5 933,34	5 000,00
2188	Autres	62 000,00	5 856,82		30 000,00
<b>23</b>	<b>Travaux en cours</b>	<b>5 145 600,00</b>	<b>4 855 972,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1 130 000,00</b>
2312	Terrains				
2313	Constructions				
2315	Installation, mat. et outill. technique				
238	Avances versées sur commandes immo corporelles	5 145 600,00	4 855 972,97		1 130 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>5 479 068,10</b>	<b>4 993 106,33</b>	<b>86 005,86</b>	<b>1 287 000,00</b>

## Opérations financières

Le vote se fait par chapitre.

Chapitre	Libelle	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	Restes à réal.	BP 2026
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>219 421,90</b>	<b>47 865,51</b>		<b>155 484,14</b>
1641	emprunts en euros	216 921,90	47 145,51	0,00	152 984,14
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	720,00	0,00	2 500,00
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 510,00</b>	<b>36 505,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 510,00</b>
13913	Subv. d'invest. rattach. aux actifs amortissables	1 510,00	1 505,50		1 510,00
192	plus ou moins-values sur cession d'immobilisation		35 000,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>220 931,90</b>	<b>84 371,01</b>	<b>0,00</b>	<b>156 994,14</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

#### Détail investissement non individualisé – recettes

Chap.	Libelle	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réal.	BP 2026
<b>13</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>450 900,00</b>	<b>465 511,98</b>	<b>323 841,54</b>	<b>50 000,00</b>
1313	Départements				
1318	autres				
1321	Etat et établissement nationaux	372 000,00	98 716,04	323 841,54	0,00
1322	Régions	3 900,00	3 915,62		0,00
1323	Départements				
1325	Groupement de collectivités				
13251	GFP de rattachement		237 880,32		0,00
13258	Autres groupements				
1328	Autres	75 000,00	125 000,00		50 000,00
1641	Emprunts en euros				
2111	Terrains nus				
21578	Autre matériel et outillage de voirie				
2315	Installation, mat. et outill. technique				
<b>238</b>	<b>Avances versées sur commandes immo corporelles</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>450 900,00</b>	<b>465 511,98</b>	<b>323 841,54</b>	<b>50 000,00</b>

## Détail investissement - opération financières – recettes

Chapitre	Libelle	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réal.	BP 2026
001	Excédent d'investissement reporté	229 467,31	229 467,31		375 327,14
021	Virement de la section de fonctionnement	249 900,00			218 000,00
024	Produits de cession	185 000,00			33 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	43 383,69	48 976,99	0,00	417 859,32
10222	FCTVA	40 000,00	47 396,52		17 500,00
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	3 383,69	1 580,47		359,32
10251	Dons et legs en capital				
1068	Affectation N-1				400 000,00
16	Emprunts et dettes ass.	4 400 000,00	4 347 500,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 400 000,00	4 347 500,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00			0,00
192	Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA				
40	Transfert entre sections	141 349,00	361 348,20	0,00	111 372,00
2138	Autres constructions		220 000,00		
28	Amortissement des immobilisations	141 349,00	141 348,20		111 372,00
21538	Autres réseaux				
2157	Matériel et outillage technique				
2188	Autres immobilisations corporelles				
	<b>TOTAL</b>	<b>5 249 100,00</b>	<b>4 987 292,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 156 158,46</b>

Mme GAERTNER demande le détail de l'article 2188 dans les dépenses d'investissement. Mme FRICKER répond que sont prévus l'achat d'équipements pour le pôle scolaire (réfrigérateur, plaque vitrocéramique et four pour la cuisine pédagogique), l'achat de livres pour la création d'un fonds propre du Point lecture, l'achat de poids de lestage pour les chapiteaux et une réserve pour le remplacement des lave-vaisselles du Foyer Union et de la salle polyvalente en cas de besoin. Cela représente 14 457 €. Un montant de 30 000 € est prévu au cas où d'autres achats seraient nécessaires.

Mme GAERTNER demande à quoi correspondent les 220 000 € réalisés en 2025 au chapitre 67. Mme BRUDER répond qu'il s'agit d'une écriture comptable pour la vente de l'appartement à Illzach.

Mme GAERTNER demande pourquoi l'article 1321 en recettes d'investissement passe de 323 841,54 € à 0 €. Mme FRICKER répond qu'en reste à réaliser est indiqué un acompte pour la DSIL 2024 pour le pôle scolaire. Aucun versement n'est prévu pour 2026 car les délais pour les versements sont longs et les soldes ne seront versés qu'après réception du chantier et finalisation des paiements des entreprises, certainement en 2027.

Mme GAERTNER demande à quoi correspondent les 50 000 € à l'article 1328 en recettes d'investissement. Mme FRICKER répond qu'il s'agit des soldes des deux dossiers Fonds climat 2025 pour l'éclairage public.

Mme GAERTNER a une question sur l'article 622 en dépenses de fonctionnement. Mme FRICKER explique qu'il s'agit des dépenses éventuelles pour les DPE des logements en cas de location, les frais de commissaires enquêteurs, avocat, constats d'huissier et frais de notaire. Il y a par exemple les frais d'avocat pour la plainte contre les gens du voyage. Mme GAERTNER demande à combien s'élèvent les frais pour cette plainte. Mme FRICKER répond que le dossier est toujours en cours, le montant n'est donc pas arrêté. Il y a une prise en charge par la protection juridique de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ADOPTE par chapitre et opération le budget primitif 2026 et ses annexes, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 060 000,00	3 060 000,00
Section d'investissement	1 530 000,00	1 530 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 590 000,00</b>	<b>4 590 000,00</b>

**Point n° 15 : INTERCOMMUNALITE – Mulhouse Alsace Agglomération – Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés à la fourniture de cette énergie**

Rapporteur : Pierre LOGEL, Maire.

Mulhouse Alsace Agglomération est actuellement coordonnateur d'un groupement de commandes pour la fourniture en électricité au nom des membres suivants :

Communes de Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Heimsbrunn, Hombourg, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn, Ungersheim, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et Mulhouse Alsace Agglomération.

La convention de groupement de commandes a été approuvée par délibération en date du 20 février 2020 pour une durée illimitée.

L'article 6 de cette convention permet sa modification par avenant. Ces modifications doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement dont les décisions sont notifiées au coordonnateur.

Il est proposé de signer l'avenant n°1 ayant pour objet d'inclure à la convention constitutive d'un groupement de commandes la possibilité d'intégrer un nouveau membre contributeur qui ne soit pas une commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération.

Une telle adhésion sera toutefois soumise pour accord aux communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération.

L'intégration de nouveaux membres doit permettre d'accentuer les économies d'échelle que la massification de ces achats permet.

Mme GAERTNER demande si l'accord des communes sera à l'unanimité ou à la majorité simple. Mme GAERTNER demande si l'intégration de nouveaux membres va faire baisser substantiellement les coûts.

M. LOGEL répond qu'il ne sait pas. Avec ce qui se passe au niveau international, il est impossible de connaître l'évolution des coûts des énergies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes relative à l'achat de d'électricité et les services associés joint en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes formalités afférentes.

**Point n° 16 : INTERCOMMUNALITE – Mulhouse Alsace Agglomération – Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et les services associés à la fourniture de cette énergie**

Rapporteur : Pierre LOGEL, Maire.

Mulhouse Alsace Agglomération est actuellement coordonnateur d'un groupement de commandes pour la fourniture en gaz naturel au nom des 29 membres suivants :

Communes de Baldersheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Heimsbrunn, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Ungersheim, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et Mulhouse Alsace Agglomération.

La convention de groupement de commandes a été approuvée par délibération pour une durée illimitée.

L'article 6 de cette convention permet sa modification par avenant. Ces modifications doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement dont les décisions sont notifiées au coordonnateur.

Il est proposé de signer l'avenant n°1 ayant pour objet d'inclure à la convention constitutive d'un groupement de commandes la possibilité d'intégrer un nouveau membre contributeur qui ne soit pas une commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération.

Une telle adhésion sera toutefois soumise pour accord aux communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération.

M. GRANDCLAUDON demande si d'autres organismes sont intéressés. M. LOGEL répond que le Parc Expo, le SIVOM Mulhouse Sud Alsace et la SEM de la Maison des Territoires sont des candidats potentiels.

L'intégration de nouveaux membres doit permettre d'accentuer les économies d'échelle que la massification de ces achats permet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes relative à l'achat de gaz naturel et services associés joint en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes formalités afférentes.

## Point n° 17 : DIVERS-COMMUNICATION

### Tour de table :

M. GRUN communique les dernières informations sur le chantier du Pôle scolaire. La pose du carrelage se termine. La pose des revêtements de sol devrait commencer fin mars. Le mobilier en bois est en train d'être monté. La finalisation de la première couche de peinture est en cours. Les panneaux photovoltaïques sont posés. Les électriciens sont en train de raccorder les coffrets électriques. Les différents corps de métier se coordonnent bien. M. GRUN pense que les délais seront respectés.

M. GRANDCLAUDON signale qu'il avait été question d'une visite du chantier mais certains ne seront plus conseillers. M. GRUN répond qu'une visite sera organisée en avril et les anciens conseillers seront également invités.

M. GRUN explique que les travaux pour les abords extérieurs vont débiter fin mars. M. MATHIEU demande comment cela va se passer avec les algecos. M. GRUN répond que la partie élémentaire sera faite en juillet-août après le démontage des algecos. L'entreprise retenue s'est engagée à travailler pendant cette période.

M. LOGEL annonce que l'inauguration du pôle scolaire est prévue le 19 septembre. Mme FRICKER signale que la date doit encore être confirmée, cela risque d'être limite pour les extérieurs. M. GRUN répond que le bâtiment pourra être inauguré à cette date.

Monsieur MATHIEU explique que c'est son dernier conseil municipal du mandat. Il remercie M. LOGEL de l'avoir fait entrer au conseil municipal il y a 19 ans. Il a appris beaucoup de choses et rencontré de belles personnes pendant les trois mandats.

M. GRANDCLAUDON explique qu'il s'agit aussi de son dernier conseil. Il remercie M. LOGEL de lui avoir demandé d'y participer. Il a appris énormément de choses et beaucoup de choses ont changé, notamment avec l'agglomération. Il remercie encore tout le monde pour les 19 ans passés ensemble.

M. LANDWERLIN remercie M. LOGEL et toute l'équipe. Il souhaite beaucoup de réussite pour la suite et de continuer sur la même voie.

M. WEISS termine son mandat de 6 ans. Il remercie M. LOGEL et toute l'équipe. Cela a été intéressant de travailler avec eux et très instructif.

M. LOGEL souhaite s'adresser aux conseillers à l'occasion du dernier conseil de cette mandature :

*« Chers collègues,*

*Ce soir nous avons tous participé à notre dernière réunion du Conseil municipal de la mandature 2020/2026.*

*Au cours de ce mandat, nous avons réalisé :*

- *Le parking au lotissement « Jardin des poètes »*
- *La réfection des rues de Provence ; Normandie ; Champagne*
- *La construction d'un club house pour l'amicale de pétanque*
- *Également la construction d'un club house pour le Tennis club*
- *L'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques*
- *Sous l'impulsion du conseil municipal des jeunes nous avons réalisé un pumtrack qui connaît un très grand succès*
- *Dans le cadre du projet du pôle scolaire, nous avons réalisé deux extensions au niveau du périscolaire*
- *La réalisation du parking rue du Moulin*
- *La mise aux normes de la salle polyvalente*
- *L'achat d'un fougou pompe tonne pour les sapeurs-pompiers*
- *La mise en Leds de l'ensemble de l'éclairage public*

- Et enfin la construction du pôle scolaire en cours de construction qui était le projet phare de ce mandat qui s'achève.

*En plus, nous avons participé activement aux différentes manifestations notamment la journée citoyenne ; illumination du village des lutins ; les différentes fêtes patriotiques ; la fête nationale ; la fête des BalderSages, etc*

*J'ai certainement oublié des réalisations mais je crois que nous pouvons tous être fiers de ce bilan.*

*Pour l'ensemble de ces actions, je voudrai du fond du cœur remercier chacun et chacune d'entre vous pour votre participation active aux réunions du conseil municipal ainsi qu'aux réunions des commissions (urbanisme – scolaire – environnement – finances etc ...)*

*Certains d'entre vous m'ont fait part de leur décision de ne pas renouveler leurs mandats, ce que je peux comprendre.*

*D'autres parmi nous m'ont fait le grand plaisir de continuer cette aventure ce qui me fait dire que j'ai toujours voulu que notre collaboration soit basée sur le respect, la confiance et l'amitié.*

*Voilà ce que je voulais vous dire ce soir pour cette dernière réunion du conseil municipal.*

*Dans cette optique, je vous invite au verre de l'amitié qui se déroulera devant cette salle où j'aurai le grand plaisir de remettre aux partants un petit cadeau pour leur investissement. »*

M. le Maire lève la séance à 20h35.

---

Fait à BALDERSHEIM, le 5 mars 2026

Audrey FRICKER  
Directrice Générale des Services

